



S'exprimant dernièrement devant le Congrès à Versailles, le Président de la République a rappelé que dans le cadre de la réforme des re-

*traites le Gouvernement entend créer **un régime universel égalitaire, unique et transparent** où chaque euro cotisé vaudra les mêmes droits pour tous les assurés.*

*Comme plusieurs régimes de retraites par répartition ont constitué au fil des ans **d'importantes provisions**, le Haut-Commissariat à la réforme des retraites et les partenaires sociaux vont débattre dans les prochains mois du devenir de ces réserves par rapport au futur régime universel à définir.*

*Quant **aux pensions de réversion** dont bénéficient actuellement 4,4 millions de veuves et de veufs, une harmonisation et une remise à plat de tous les régimes et modes de calculs des pensions de réversion apparaît incontournable, mais dans quelles conditions ? C'est toute la question posée à l'ensemble de la nation.*

*Vous êtes donc invité(e) à vous rendre sur le site «consultation citoyenne réforme retraite » pour exprimer votre avis et vos propositions sur le système universel de retraite à construire. Enfin, un atelier est organisé à ce sujet à Angoulême (comme dans 7 autres villes en France) **le 17 octobre 2018** auquel chacun peut d'ores et déjà s'inscrire.*

Yves CASSAN

Oui, la vie peut-être douce !!! si vous venez avec nous le 25 septembre à la sortie AROPA

L'AROPA vous propose une journée de détente en Saintonge avec croisière sur la Charente .



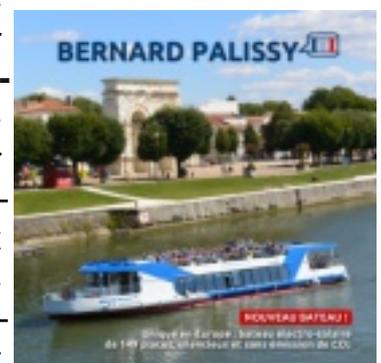
Départ du parking de Girac à

8h30. Entre Cognac et Saintes, vous ferez vers 10h, une halte pour visiter **l'abbaye de Fontdouce**.

Ensuite vous déjeunerez au bord de l'eau au **Moulin de la Baine**.

Le menu : kir de bienvenue, charlotte de raie framboisine, estouffade de boeuf saintongeaise, soufflé au cognac, café, vin. Possibilité de modification (régimes, etc..) à demander sur le bulletin d'inscription.

Après le repas, vous allez embarquer sur le **Bernard Palissy III**, pour une douce croisière sur la tranquille Charente et ses beaux paysages invisibles de la route. Débarquement à Port d'Envaux et arrivée à Angoulême vers 19h.



Inscription à l'aide du bulletin ci-inclu à retourner à Mireille MACHENAUD au plus tard le 14 septembre.

EDITORIAL

SOMMAIRE

Page 1 Edito, Voyage de septembre

Page 2 : Lettre ouverte au Président de la République

Page 3 : Réforme des retraites

Page 4 : ASEPT, Infos diverses

La lettre ouverte de la CFR au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Par deux fois nous nous sommes adressés à vous pour vous faire part des positions de la Confédération Française des Retraités concernant **l'augmentation de la CSG de 1,7 point** au premier janvier dernier.

Par deux fois vous nous avez renvoyés vers M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics. Celui-ci, malgré nos relances, nous a ignorés. Ce n'est que de manière indirecte que nous avons pu avoir, tout récemment, un contact avec son cabinet. Nous constatons donc un refus de dialoguer, alors que la CFR qui représente 1,5 million de retraités articulait dans les courriers qu'elle vous a adressés ainsi qu'à Monsieur Darmanin des propositions raisonnables qui méritaient à tout le moins un examen et une réponse.

Nous vous l'avons dit, nous considérons que les retraités sont des citoyens comme les autres et n'ont pas à demander à être traités différemment des autres. Ce que nous demandons c'est **un traitement équitable**, c'est le respect du principe de l'égalité de tous devant les charges publiques.

Les actifs, à qui s'applique la hausse de la CSG, ont bénéficié de mesures compensant, et au-delà, ce prélèvement. C'est pourquoi, si nous ne contestons pas l'application de la hausse de la CSG aux retraités, nous demandons que les retraités soient traités comme les autres citoyens au regard des cotisations d'assurance maladie et de la fiscalité applicable aux cotisations d'assurance santé complémentaire.

Aujourd'hui **les retraités se trouvent être les seuls à devoir une cotisation personnelle d'assurance maladie** sur leurs retraites complémentaires. Ils ne peuvent non plus, à la différence de la plupart des actifs, déduire de leurs revenus imposables leurs cotisations d'assurance complémentaire santé. Nous demandons donc la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires. Nous demandons également la déductibilité fiscale de nos cotisations d'as-

surance complémentaire santé.

Ces deux demandes méritaient d'être entendues. Elles ne l'ont pas été et la seule réponse que nous ayons obtenue est un « merci ». Sachez bien, Monsieur le Président, que ce « merci » n'a pas été compris comme un véritable remerciement mais bien comme une fin de non-recevoir à toutes nos demandes, comme un refus de toute discussion. Les retraités ne peuvent accepter un tel manque de considération et leur exaspération n'a fait que croître. Nous attendons aujourd'hui des gestes qui montrent que les retraités ne sont pas des laissés pour compte. Continuer de refuser le dialogue créerait une rupture avec les 16 millions de retraités. Ce serait une erreur de penser qu'ils accepteront un tel mépris.

Les mesures permettant d'exonérer certains retraités de la hausse de la CSG ne constituent pas une réponse d'autant que l'annonce faite que la hausse de la CSG ne concernerait pas les retraites inférieures à 1200€ mensuels s'est avérée fautive puisque l'application d'un taux de CSG n'est pas fonction du niveau de la retraite mais du niveau du revenu fiscal de référence.

Cessez de considérer comme « nantis » les retraités et de les opposer aux actifs. Faut-il rappeler que les pensions, dont le niveau moyen est inférieur à 1400€, sont en partie gelées. Faut-il rappeler qu'au fil des dernières années, avec la suppression de la demi-part dite « des veuves », la taxation des avantages familiaux de retraite et la création de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la fiscalité qui leur est applicable n'a cessé de s'alourdir.

Monsieur le Président de la République, vous vous devez de mettre fin à cette situation qu'un quart de la population française juge insupportable.

Pierre Erbs

Président Confédération Française des Retraités

QUELLE UTILISATION DES RÉSERVES DES RÉGIMES DE RETRAITE ?

Un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous les assurés. C'est la promesse du gouvernement qui s'apprête à attaquer le chantier farineux de la réforme des retraites. Une réforme qui devrait donc aboutir à **un régime universel**. Seulement, voilà, que va-t-il advenir du pactole de 165 milliards d'euros de réserves amassés au fil des années par certains des 42 régimes de retraites par répartition que compte la France ?

La logique d'un régime universel voudrait que ces dizaines de milliards d'euros soient confisquées et redistribuées à tous, au grand dam des régimes qui ont constitué ces provisions pour les temps difficiles. Les gestionnaires de ces caisses craignent de se voir prendre leur cagnotte par certains gros mangeurs comme la SNCF, la RATP, la fonction publique d'État ou encore le régime de base des salariés du privé (CNAV), qui eux ne disposent pas de réserves.

Le régime complémentaire des salariés du pri-

QUEL DEVENIR DES PENSIONS DE RÉVERSION ?

Autre sujet d'inquiétude. Une approche simpliste d'un système par points conduit à un système totalement contributif où n'obtient des droits que celui qui contribue. Pour les autres c'est la solidarité nationale qui prendra le relais.

D'où la question des pensions de réversion. S'il s'agit de faire quelques économies à l'avenir c'est une bien maigre piste concernant le régime de base du secteur privé car avec les règles de cumul et la montée en charge des droits propres des femmes (qui pour le moment sont en général les principales bénéficiaires des pensions de réversion) les montants à servir diminueront très vite. Si par contre il s'agit de mettre fin à des disparités entre secteur public et privé, le dossier mérite d'être ouvert.

En tout état de cause, on ne saurait accepter de retour sur des droits acquis.

vé, Agirc-Arrco, géré paritairement, a multiplié les réformes douloureuses et accumulé 71 milliards d'euros de réserves, presque un an de pensions versées à ses adhérents, parce qu'il ne peut pas compter sur l'État pour le renflouer en cas de pépin. Mais il n'est pas le seul. Les indépendants au RSI ont stocké l'équivalent de neuf ans de pensions (16 milliards) et les libéraux à la CNAVPL complémentaire, plus de sept ans (22 milliards). Sans oublier le fonds de réserve des retraites qui est encore assis sur 36 milliards.

Voilà quelques milliards qui permettraient à l'État de se désendetter. **Il faudra être très vigilants** car supprimer ces réserves faites par les actifs d'hier et qui seront encore retraités dans les années 2030 consisterait à faire payer aux actifs de demain le besoin supplémentaire de financement dû à la pointe démographique à venir et donner le signal qu'il vaut mieux être imprévoyant que gestionnaire prudent.

Mais serait-ce vraiment une surprise s'agissant de l'État?.

PARTICIPONS AU DEBAT



Le Haut-Commissaire à la Réforme des retraites organise

jusqu'en octobre huit rencontres dans toute la France métropolitaine.

L'une de ces rencontres est prévue **le 17 octobre à Angoulême**. La FNAROPA a été l'une des premières organisations à soutenir l'idée d'un **régime universel**. Aussi nous invitons nos adhérents à participer à cette réunion pour y faire valoir les propositions de la FNAROPA et aussi voir comment elles sont accueillies par l'opinion et ce que les pouvoirs publics pourraient en faire.

Pour participer à ces réunions il faut s'inscrire sur le site : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/pages/ateliers-citoyens-en-region>

Prévention Santé : le programme de l'ASEPT pour le 2 semestre

POUR BIEN VIEILLIR ?

SOYEZ ACTEURS DE VOTRE SANTÉ !

Dans nos sociétés actuelles, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter et nous ne pouvons que nous en féliciter. La retraite est considérée comme une « deuxième vie » qu'il convient de mener dans les meilleures conditions donc en bonne santé.

L'ASEPT Poitou-Charentes, en collaboration avec ses partenaires, et en particulier les trois principaux régimes de retraite (CARSAT, MSA et SSI, ex-RSI) et les Caisses de retraite complémentaires AGIRC ARRCO, a le plaisir de vous convier à plusieurs conférences sur ce thème dans le département de la Charente, au cours du 2ème semestre 2018 :

CONFOLENS le 11/09/2018 de 14h30 à 16h30

à l'Amphithéâtre "Espace Jean Louis Festal » 8 rue Fontaine des Jardins

Thème : Alicaments : aliments, médicaments, boniments ?

BARBEZIEUX le 17/09/2018 de 14h30 à 16h30

à la Salle de théâtre du Château Place de Verdun

Thème : Vers un habitat facile à vivre

BALZAC le 02/10/2018 de 14h30 à 16h30

Salle des fêtes Place JL Guez de Balzac

Thème : Seniors, soyez acteurs de votre santé

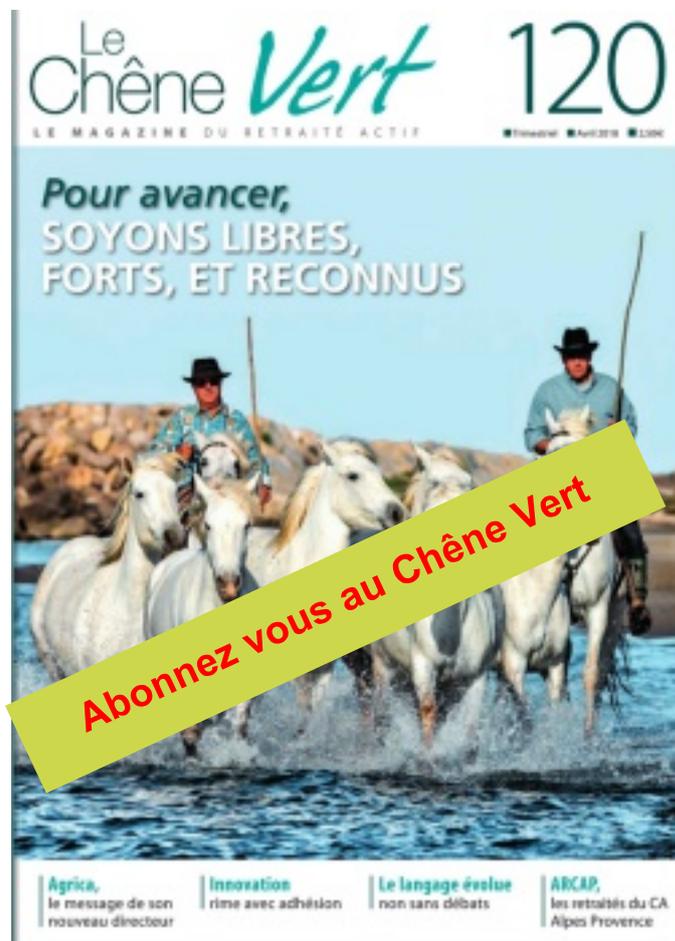
CHALAIS 18/10/2018 de 14h30 à 16h30 à

l'Espace Arc en Ciel Rue Victor Hugo

Thème : Seniors, soyez acteurs de votre santé

RGPD (Règlement Général de Protection des Données)

La FNAROPA a mis à jour son site et décrit sa politique de confidentialité. Le respect du règlement ne nous pose aucun problème dans la mesure où les données que vous nous communiquez n'ont jamais servi à autre chose qu'à la gestion de votre association et de ses activités.



NB : le Chêne Vert est maintenant consultable gratuitement sur le site FNAROPA

Assemblée générale 2018 16 octobre à Voeuil et Giget

Notre AG 2018 se tiendra le 16 octobre à Voeuil et Giget.

Elle ne sera pas aussi festive que celle de l'an dernier mais nous avons prévu de laisser un temps suffisant à la convivialité et aux échanges. **Nous comptons sur votre présence.** Les convocations vous seront adressées prochainement.

Voyage régional 2019

La destination probable est la Russie et la période choisie Septembre 2019.

Nous vous en dirons plus dans notre prochaine lettre et lors de l'assemblée générale.

Lettre d'information aux adhérents AROPA 16
Président : JM Guilloton, 4 rue Boursac
16130 ARS Tél: 05.45.82.03.64
Réalisation : A LANDEZ, 18 rue des gears
16400 PUYMOYEN Tél : 06 52 38 29 16